BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET Nº 2024- 0496 /PRES-TRANS promulguant la loi nº 004-2024/ALT du 16 avril 2024 portant autorisation de ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25 MWc avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 14 octobre 2022;

Vu la lettre n°2024-043/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 19 avril 2024 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 004-2024/ALT du 16 avril 2024 portant autorisation de ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25 MWc avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya;

DÉCRÈTE

Article 1:

Est promulguée la loi n° 004-2024/ALT du 16 avril 2024 portant autorisation de ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25 MWc avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 mai 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

IVE REPUBLIQUE

=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

BURKINA FASO
=-=-=UNITE-PROGRES-JUSTICE

LOI N°004-2024/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE PRET CONCESSIONNEL SIGNEE LE 29 SEPTEMBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE D'IMPORT-EXPORT DE CHINE (EXIMBANK) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE DE 25MWC AVEC STOCKAGE DE 5MW ET DE 4 HEURES D'AUTONOMIE A KAYA

Article 1:

Est autorisée la ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25 MWc avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 avril 2024

Le Président

Le Secrétaire de séance

Kiswendsida Evariste ZONGO